

"Être responsable" : une notion à définir

René rentre en fin de journée des champs pour la traite. Il a commencé la préparation des terres en vue des semis de maïs. Il voit le vétérinaire sortir de la stabulation. Descendu du tracteur, René passe au bureau et y trouve Pierre, son neveu, avec qui il est associé depuis un an. René s'inquiète : "Je viens de croiser le véto. Il y a un souci avec une vache ?".

Pierre répond en souriant : "Ah non pas de souci, ne t'inquiète pas ! C'est juste la première visite pour le suivi repro que j'ai demandé au cabinet véto". René étonné : "Comment ? Mais tu ne m'as pas parlé de ce suivi. Quand as-tu décidé cela ? Il aurait fallu qu'on en parle avant, tu ne crois pas ? Et combien cela va nous coûter ?". Pierre répond sèchement : "Je te rappelle que nous avons convenu que c'était moi le res-

ponsable de la repro pour le troupeau laitier. Comme j'ai identifié un problème de ce côté j'ai contacté le cabinet véto pour ce suivi. Effectivement j'aurais probablement dû t'en parler mais je pensais que je pouvais décider seul. Je te fais confiance et je ne vérifie pas tous les achats pour les cultures dont tu es responsable !". "Oui mais là c'est différent. Pour moi tu fais le plan d'accouplement, tu t'occupes des relations avec le centre d'insémination et du suivi des résultats. Mais pour le reste faut qu'on en discute !".

Analysons les faits

Au-delà de la tension qui transparait entre les deux associés, le terme "responsable" a visiblement une signification différente pour les deux associés. Pour Pierre, il a "carte blanche" pour gérer le domaine dont il est responsable. Même s'il doit informer l'autre, il est habilité à prendre seul certaines décisions. Pour René, toute modification dans la conduite technique ou toute

nouvelle dépense engagée devrait être discutée et validée par les associés avant mise en œuvre.

Que faut-il retenir ?

Se mettre d'accord sur ce que signifie "être responsable de" est important pour que chacun puisse situer ce que le groupe attend de lui. De quelle autonomie dispose-t-il pour décider ? Pour quels types de décisions doit-il concerter ses associés ou simplement les informer ? Quelle latitude a-t-il pour organiser, pour choisir les prestataires ? C'est à chaque société de définir son cadre de fonctionnement en s'assurant qu'il est suffisamment clair, partagé par les associés, au moment de la rédaction du règlement intérieur mais aussi dans le vécu quotidien de la société.



Hélène Paris
Groupe Associations humaines